tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :



Signé le 10-09-2026
par AXEL BOUTEILLER



Signé le 14-09-2026
par BRYAN SPITZ

ABBS HABITAT LA ROCHE SUR YON

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 96 impasse Jean Mouillade, 85000 LA ROCHE SUR YON
910 197 326 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 09 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 09 septembre,
A 10 heures,

Les associées de la Société ABBS HABITAT LA ROCHE SUR YON se sont réunies en Assemblée Générale, 96 impasse Jean Mouillade, 85000 LA ROCHE SUR YON, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associée.

Sont présentes :

- La Société PURCHASE OF BUSINESSES, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Axel BOUTEILLER, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- La Société SENBI GROUP, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Bryan SPITZ, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associées présentes : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par la société PURCHASE OF BUSINESSES, représentée par Monsieur Axel BOUTEILLER, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Bryan SPITZ est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 96 impasse Jean Mouillade, 85000 LA ROCHE SUR YON au 63 rue Vincent Auriol, 85000 LA ROCHE SUR YON, et ce à compter du 15 septembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 63 rue Vincent Auriol, 85000 LA ROCHE SUR YON".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SECONDE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et associés.

Le Président
La Société PURCHASE OF BUSINESSES
Représentée par Monsieur Axel BOUTEILLER

Le secrétaire
Monsieur Bryan SPITZ

La société SENBI GROUP
Représentée par Monsieur Bryan SPITZ